



FORMATION ATTESTATION DE QUALIFICATION/ENCADREMENT EN SPORT ADAPTÉ

LIGUE SPORT ADAPTE DES PAYS-DE-LA-LOIRE



CONTACT :
MAÉLYS DURMUS
CTF.SPORTADAPTE.PDL@GMAIL.COM
02.51.80.79.54



Trans'Formation
Organisme national de formation de la FFSA

AQSA / AESA

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

PUBLIC CONCERNÉ

- Les bénévoles associatifs (titulaire ou non d'un diplôme notifié ci-dessous)
- Les professionnels diplômés du milieu sportif
 - Diplôme Jeunesse et Sport : BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS.
 - Diplôme de l'enseignement supérieur : DEUG, DEUST et Licence STAPS.
 - Diplôme de la branche Sport : CQP
 - Diplôme fédéral (en fonction de la discipline sportive)

OBJECTIF

Acquérir et/ou enrichir ses connaissances et ses compétences dans l'accueil et l'encadrement d'un public en situation de handicap mental ou souffrant de troubles psychiques au sein d'une association sportive.

ORGANISATION

L'Attestation de Qualification Sport Adapté se compose de trois modules :

- Module 1 - Connaissance du public, des contextes de la pratique d'APS et de leur environnement
- Module 2 - Intervention pédagogique axée vers une discipline sportive
- Module 3 - Stage pédagogique en situation

Le contenu et les objectifs de chaque module sont précisés dans les pages suivantes.

MODALITÉS D'ACCÈS AUX MODULES

- Accès au Module 1 : pas de pré-requis particulier.
- Accès au Module 2 :
 - Avoir participé au Module 1
 - S'inscrire au Module 2 correspondant au diplôme du stagiaire et/ou l'activité encadrée en club
- Accès au Module 3 :
 - Avoir participé au Module 1 et au Module 2.
 - Être titulaire d'un diplôme du champ du sport.

MODALITÉS DE VALIDATION

- Attestation de présence et de participation délivrée à la fin du Module 1 et 2.
- Délivrance de l'Attestation de Qualification Sport Adapté suite à une certification (Module 3)

A savoir : l'Attestation de Qualification Sport Adapté est une formation non diplômante et à ce titre, elle n'ouvre aucune prérogative supplémentaire.

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Maéllys DURMUS - Conseillère Technique Fédérale Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire.



AQSA / AESA

MODULE 1 - INTERDISCIPLINAIRE

« Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'Activités Physiques et Sportives (APS) et de leur environnement »

PUBLIC CONCERNÉ

- Les bénévoles associatifs.
- Les professionnels diplômés du milieu sportif.

OBJECTIFS DU MODULE 1

- Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la Fédération Française du Sport Adapté.
- Connaître la Fédération Française du Sport Adapté et ses finalités, comprendre son organisation.
- Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes.
- Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie.
- Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers.

CONTENU

- Temps pratique avec une première approche pédagogique
- Temps théoriques et interactifs sur l'évolution du handicap, les types de handicap, l'environnement...

DURÉE DE LA FORMATION

- 21 heures (sur trois jours)

INTERVENANT

- Maéllys DURMUS - Conseillère Technique Fédérale Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire

COÛT DU MODULE 1

- Coût pédagogique :
 - Bénévole associatif : 240 euros
 - Professionnel salarié du champ sportif : 450 euros (financement possible par les OPCA)
- Coût de restauration et/ou d'hébergement : variable selon les lieux de formation.



AQSA / AESA

MODULE 2 - SPÉCIFIQUE A UNE DISCIPLINE

« Intervention pédagogique orientée vers une discipline sportive ou une famille d'activités physiques et sportives »

PUBLIC CONCERNÉ (A noter que le pré-requis est d'avoir validé le Module 1)

- Les bénévoles associatifs.
- Les professionnels diplômés du milieu sportif.

OBJECTIFS DU MODULE 2

- Concevoir son intervention pour permettre aux personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques de comprendre et de progresser.
- Analyser la logique de l'activité pour mettre en œuvre des situations permettant au sujet d'apprendre.
- Concevoir l'activité dans une perspective de loisir ou de compétition.
- Élaborer des outils d'observation et d'évaluation.
- Analyser sa pratique.
- Travailler à partir des objectifs institutionnels et/ou associatifs du projet individuel du pratiquant, prendre en compte les attentes de la personne et identifier ses besoins.

CONTENU

- Temps théoriques et interactifs.
- Temps pratique avec plusieurs situations d'encadrement.

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures (sur trois jours) sauf pour le champ des « Activités Physiques pour Tous » (35 heures)

INTERVENANTS

- Maélys DURMUS - Conseillère Technique Fédérale Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire.
- Membres des commissions sportives nationales de la Fédération Française du Sport Adapté.

COÛT DU MODULE 2

- Coût pédagogique :
 - Bénévole associatif : 240 euros
 - Professionnel salarié du champ sportif : 450 euros (financement possible par les OPCA)
- Coût de restauration et/ou d'hébergement : variable selon les lieux de formation.



AQSA / AESA

MODULE 3 - Stage pédagogique

« Stage pédagogique en situation »

PUBLIC CONCERNÉ (A noter que le pré-requis est d'avoir validé les modules 1 et 2)

- Les bénévoles associatifs titulaires d'un diplôme du champ du sport.
- Les professionnels diplômés du milieu sportif.

OBJECTIFS DU MODULE 3

- Réinvestir les compétences et les connaissances élaborées durant les deux premiers modules.
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet dans la discipline sportive partant des besoins des personnes accueillies dans l'activité.
- Évaluer la portée de son intervention, les progrès des pratiquants afin de les communiquer aux personnes qui en ont la responsabilité (professionnels de structures spécialisées, responsables d'association sportive, parents...)

DURÉE DU STAGE

- 21 heures minimum sauf pour le champ des « Activités Physiques pour Tous » (30 heures minimum)
- Déroulement de manière fractionnée. Les 21 heures doivent être lissées sur 1 mois minimum. Il s'agit de conduire un projet d'enseignement ou d'animation dans la durée.

LIEU DU STAGE

- Choix par le stagiaire de l'association support pour faire valider le stage, de préférence :
 - Celle dans laquelle il intervient habituellement (hors établissement)
 - Ou, par défaut, dans une association affiliée FFSA,
 - Ou dans une association affiliée à la fédération délégataire de la discipline.

CONVENTION

- Une convention de stage doit être signée par toutes les parties (stagiaire, tuteur de stage, président de l'association support et Trans'formation) avant le démarrage du stage.
- Le stagiaire devra remplir des fiches mensuelles d'attestation de stage pratique.

CERTIFICATION ET VALIDATION DE L'AQSA

La délivrance de l'Attestation de Qualification Sport Adapté (dans l'option de la discipline sportive concernée) est soumise à la certification des compétences du stagiaire lors d'une évaluation portant sur l'animation d'une séance en fin de projet dans le cadre du stage réalisé.

COÛT DE LA FORMATION

Pas de frais pédagogique.



NOUS CONTACTER

Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire

Maison des Sports
44 rue Romain Rolland
44100 NANTES

MAELYS DURMUS

02.51.80.79.54

ctf.sportadapte.pdl@gmail.com



RENSEIGNEMENTS UTILES (OPCA)

Organisme de formation : Trans'formation - 3 rue Cépré - 75015 PARIS
N° SIRET : 311 463 210 000 55

Organisme enregistré sous le n°11 75 08 544 75

Trans'Formation
Organisme national de formation de la FFSA

